

# Que reste-t-il de la langue française ?

par

*Nicolas Pomiès*

*Ufal INFO n°89*

*Avril-Mai-Juin 2022*

**Qu'est-ce qu'une langue ? Réponse : un système de signes permettant l'intercompréhension à l'intérieur d'un groupe humain. Or, il n'existe aucune limite claire, sur le plan linguistique, entre une langue, un dialecte, un parler, ou un patois : on parle au contraire d'un continuum linguistique.**

« Continuum linguistique » est une expression qui désigne plus précisément l'existence, au sein d'un groupe linguistique, d'un éventail de dialectes intercompréhensibles, c'est-à-dire ayant des différences entre eux n'empêchant pas les locuteurs de se comprendre aisément. Ainsi, il y a un continuum linguistique entre les différents dialectes de l'arabe, qui est un cas limite en raison de son extension spatiale : l'intercompréhension n'est pas évidente entre deux dialectes éloignés géographiquement (l'arabe du Maroc et celui du Yemen, par exemple). Ce qui différencie la langue du dia-

lecte ou du parler est le degré de reconnaissance officielle de leur statut, décrétée par l'État ou une autre forme de pouvoir dominant (une Église par exemple). Pour reprendre l'exemple de l'arabe, c'est le statut social, religieux et intellectuel de l'arabe littéral (véhiculaire) qui le différencie des formes vernaculaires de cette langue. D'une certaine manière, une langue est un dialecte qui a réussi à s'imposer aux autres.

Une situation, comme en France, où la langue officielle, le français, a remplacé comme langue maternelle la plupart des dialectes (sauf pour certaines régions et pour les

langues créoles parlées outre-mer), est plutôt l'exception. Dans une grande partie des pays du monde, une ou plusieurs langues officielles se superposent à plusieurs langues vernaculaires ou régionales.

Petite histoire de la langue française

## **52 av. J.-C. : L'invasion de la Gaule par les Romains**

Quelle langue les peuples de la Gaule parlaient-ils ? S'il n'existe pas de preuves tangibles de leur existence, nombre d'historiens pensent que les Gaulois parlaient plusieurs dialectes d'une même

langue celte. La langue « gauloise » était ainsi probablement comprise aux quatre coins du territoire, malgré des variantes de vocabulaire et de prononciation d'une région à une autre. Lorsque les Romains envahissent la Gaule en 52 avant notre ère, première des dates clés de l'histoire du français, ils importent leur propre langue : le latin. À cette époque, on en distingue encore deux variantes, le latin dit « littéraire » et le latin vulgaire (ou parlé). Privilégié par les populations, l'usage du latin s'installe progressivement dans les villes et villages de la Gaule. Le gaulois étant une langue presque uniquement parlée, il disparaît alors progressivement en ne laissant aucune trace écrite. Seuls quelques mots d'origine gauloise ont subsisté à l'évolution de la langue française, tels que les mots « chêne », « fougère », « ardoise » ou « ruche ».

#### **14 février 842 : Les Serments de Strasbourg**

Charlemagne, à sa mort en 814, laisse son immense empire entre les mains de son fils Louis le Pieux, qui le partage ensuite entre ses trois fils : Lothaire, Louis le Germanique et Charles le Chauve. Lorsque Louis le Pieux décède en 840, Lothaire cherche à s'emparer du pouvoir mais

se heurte à ses deux frères. Ces derniers décident de se liguer contre lui, entraînant sa déchéance. Le 14 février 842, Louis le Germanique et Charles le Chauve se rendent à Strasbourg pour conclure cette alliance. Le premier parlant une langue germanique – le tudesque – et le second une langue romane, c'est-à-dire un latin déformé, les accords

### **Privilégié par les populations, l'usage du latin s'installe progressivement dans les villes et villages de la Gaule**

sont donc rédigés dans les deux langues. Une grande nouveauté, puisque c'est la première fois qu'un écrit officiel n'est pas écrit en latin. Les Serments de Strasbourg sont, depuis, considérés comme étant les premiers écrits de l'Histoire en langue française.

#### **Extrait de ce serment :**

« Si Lodhuvigs sagrament, que son fradre Karlo iurat, conservat, et Karlus meos sendra de suo part non lostanit, si io returnar non l'int pois : ne io ne neuls, cui eo returnar int pois, in nulla aiudha contra Lodhuvig nun li iv'er. »

« Si Louis observe le serment qu'il jure à son frère Charles et que Charles, mon seigneur, de son côté, ne le maintient pas, si je ne puis l'en détourner, ni moi ni aucun de ceux que j'en pourrai détourner, nous ne lui serons d'aucune aide contre Louis. »

Plusieurs thèses agitent les linguistes qui voient dans ce texte soit du latin vulgaire de l'époque, soit un dialecte du nord de la France, soit une langue trans-dialectale construite pour être comprise par des populations du

Or ce protofrançais est reconnu comme étant du protopicard. Le picard (el picard, ch'picard en picard) est une langue romane dérivée du latin, traditionnellement parlée en France dans une partie de la région Hauts-de-France, ainsi que dans l'ouest de la Belgique romane (plus précisément dans la province de Hainaut, à l'ouest d'une ligne Rebecq-Beaumont-Chimay).

Le picard est un élément de l'ensemble dialectal traditionnellement désigné comme langue d'oïl. Pour désigner cette langue, on utilise le picard dans la région Picardie, et le plus souvent les mots « ch'ti » et « ch'timi » dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais (rouchi dans la région de Valenciennes). Ce qu'on appelle « picard » ou « ch'ti » est la même langue, les variétés parlées en Picardie, dans le Nord-Pas-de-Calais ou en Belgique étant largement intercompréhensibles et partageant des caractéristiques morphosyntaxiques fondamentalement communes.

#### **10 août 1539 : L'ordonnance de Villers-Cotterêts signée par François I<sup>er</sup>**

château de Villers-Cotterêts pour y signer une ordonnance instituant l'état civil, mais aussi le français comme langue de l'administration. En effet, le latin était jusqu'alors la langue utilisée pour tous les actes officiels et notariés. En paraphant cette ordonnance, le roi François I<sup>er</sup> souhaite avant tout être mieux compris par l'ensemble de ses sujets. Mieux encore, elle permet de se détacher de l'influence de l'Église et d'asseoir le pouvoir du roi. La langue d'oïl d'Île-de-France devient la langue officielle du royaume car c'est une langue inter-dialectale qui s'est constituée au contact de plusieurs dialectes.

« Art. 110. Que les arretz soient clers et entendibles. Et afin qu'il n'y ayt cause de doubter sur l'intelligence desdictz arretz. Nous voulons et ordonnons qu'ilz soient faictz et escriptz si clerement qu'il n'y ayt ne puisse avoir aucune ambiguite ou incertitude, ne lieu a en demander interpretacion. »

#### **29 janvier 1635 : La création de l'Académie française**

Tout commence en 1629 lorsque le secrétaire du roi Louis XIII, Valentin

nord et du sud de la France. Le deuxième texte connu et réputé comme étant du protofrançais issu du latin est la *Séquence (ou Cantilène) de sainte Eulalie*, composée vers 880 dont le texte manuscrit est conservé à la bibliothèque de Valenciennes.

De siècle en siècle, l'usage des dialectes issus du latin et devenus langues romanes se renforce dans les diverses régions de France. Langue d'oc au sud, langue d'oïl au nord, le moyen-âge est le temps des dialectes régionaux. En août 1539, le roi François I<sup>er</sup> se rend au

Conrart, accueille chez lui des intellectuels souhaitant s'entretenir de « toute sorte de choses, d'affaires, de nouvelles, de belles-lettres », comme rapporté à l'époque. Cinq ans plus tard, en mars 1634, ils signent le premier compte-rendu. Quelques jours après, ce petit cercle de discussions prend le nom d'Académie française. Le cardinal de Richelieu, soucieux de la bonne portée, de l'utilisation et de l'évolution de la langue française, officialise « l'Académie française le 29 janvier 1635, quatrième des dates clés de l'histoire du français. L'Académie française réunit alors quarante hommes de lettres qui ont pour rôle de normaliser et de perfectionner la langue française. En 1694, le premier dictionnaire de l'Académie voit le jour.

Buona pulcella fut Eulalia.	Une bonne jeune fille était Eulalie.
Bel auret corps bellezour anima.	Belle de corps, elle était encore plus belle d'âme.
Voldrent la ueintre li d[ō] inimi.	Les ennemis de Dieu voulurent la vaincre.
Voldrent la faire diaule servir.	Ils voulurent la faire servir le Diable.
Elle nont eskoltet les mais conselliers.	Mais elle, elle n'écoute pas les mauvais conseillers.
Quelle d[ō] raneiet chi maent sus en ciel.	Qui veulent qu'elle renie Dieu qui demeure au ciel !

## **Avec 30 patois différents, nous sommes encore pour le langage à la Tour de Babel**

### **1794 : L'abbé Grégoire ou la suprématie de la langue française**

En 1790, l'Assemblée nationale commence par faire traduire dans toutes les langues régionales les lois et décrets, avant d'abandonner cet effort, trop coûteux. Au crépuscule du XVIII<sup>e</sup> siècle, la langue française semble avoir trouvé sa place et son identité... du moins à Paris. Dans les provinces de la toute nouvelle République, chaque région parle encore son propre dialecte. C'est du moins les résultats d'une enquête menée pendant quatre ans par l'abbé Grégoire. Ce dernier constate que le français n'est pas la langue majoritaire sur le territoire, loin de là : seuls quinze départements le parlent, tandis que subsiste encore une trentaine de dialectes différents.

Quoiqu'il y ait possibilité et même probabilité de voir diminuer le nombre des idiomes reçus en Europe, l'état politique du globe bannit à jamais l'espérance de ramener les peuples à une langue commune. Cette conception formée par quelques écrivains est également hardie et chimérique. Une langue universelle est dans son genre ce que la pierre philosophale est en chimie. Mais au moins on peut uniformiser le langage d'une grande Nation de manière que tous les citoyens qui la composent puissent sans obstacle se communiquer leurs pensées. Cette entreprise, qui ne fut pleinement exécutée chez aucun peuple, est digne du peuple français, qui centralise toutes les branches de l'organisation sociale, et qui doit être jaloux de consacrer au plus tôt, dans une République une et indivisible, l'usage unique et invariable de la langue de la liberté. » Dans le contexte agité de la Terreur post-révolutionnaire, ce rapport n'aura pas la finalité escomptée.

## **Le français est donc la langue qui a réuni**

***ce qui était épars !***

### **1880 : La langue française obligatoire dans les écoles**

Cette volonté de généraliser l'usage de la langue française est reprise par Napoléon au début du XIX<sup>e</sup> siècle. En 1802, il crée le lycée où l'enseignement est dorénavant exclusivement prodigué en français. Il faudra malgré tout attendre l'instauration de la III<sup>e</sup> République pour que la langue française soit imposée dans le milieu scolaire. Jules Ferry, alors ministre de l'Instruction publique, instaure en 1880 l'école gratuite, obligatoire et laïque. Seul l'enseignement en français y est autorisé, point de départ à l'abandon progressif des dialectes. La France s'est constituée par l'unification des populations qui parlaient une des déclinaisons hexagonales du latin. Les exceptions sont la Bretagne où étaient partiellement parlé des dialectes d'origine cornique (Cornouailles britanniques) et le Pays basque qui dispose de dialectes issus d'une langue à l'origine controversée. Les Corses, quant à eux, parlaient des dialectes issus du génois. Le français est donc la langue qui a réuni ce qui était épars !

### **Le français ailleurs et toujours**

Parlé par plus de 300 millions de locuteurs dans le monde, le français a été la langue de la diplomatie internationale, des académies scientifiques internationales et des arts. La population francophone, en explosion démographique, devrait passer de 3 % en 2000 à plus de 8 % de la population mondiale en 2050. Le français est aussi la langue étrangère la plus apprise après l'anglais. Les personnes apprenant le français sont aussi en forte augmentation, près de 30 % entre 1994 et 2004, tous continents confondus, l'Afrique étant en tête avec une augmentation de 60,37 % de 1994 à 2002, passant de 32 808 681 francophones en 1994 à 52 617 368 en 2002 et de 62 % de 1994 à 2004, sui-

vie de l'Asie avec une augmentation de 48,8 % de 1994 à 2004.

En 2008, l'espace francophone représentait 20 % du commerce mondial des marchandises, en augmentation par rapport à 2005. En 2008, les soixante-dix états et gouvernements de l'OIF (Organisation Internationale de la Francophonie) totalisent 870 millions d'habitants, soit 13 % de la population mondiale.

### **Une langue attaquée de toutes parts**

La langue française a donc de beaux restes ! Quel bel outil d'universalisme ! Que d'atouts pour notre langue ! Pourtant elle ne cesse d'être attaquée, voir dénigrée par ceux qui devraient la défendre. Pour preuve en date du 6 avril 2022 : les élus au conseil régional de Bretagne peuvent désormais s'exprimer en breton et en gallo dans l'hémicycle, avec une traduction simultanée en français. Autre exemple, le français est menacé par les mouvements de déconstruction qui rêvent d'une créolisation linguistique généralisée par l'invention de langues inédites, destinées à répondre aux nécessités d'établir une communication,

même réduite au plus élémentaire (donner un ordre, menacer, échanger), entre des personnes que sépare la barrière linguistique. Les menaces contre la langue française sont un signe du dépérissement de l'État. On se situe à un moment où « la communauté imaginée » et unie par sa langue, risque de se diluer, laissant place soit à des renfermements communautaires, soit à des mobilisations nationalistes à la mesure de la nation ou limitées à des « communautés imaginées » internes. Dans la logique de l'exceptionnalisme à la française, seul l'État peut garantir la paix civile, la concorde entre les citoyens, un espace public de solidarité.

Cet État parle français ! ■

Nicolas Pomiès